

Référent planification et fréquentation (suppléant évènementiel sportif) H/F

Educateur territorial des activités physiques et s

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-268

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

SPORTS

Domaine d'activité

Sports

Service concerné

SPORTS EDUCATIF PLANIF MANIF

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Dans le but de permettre aux usagers de pratiquer une activité physique régulière et de s'assurer de la bonne utilisation des équipements sportifs municipaux, la ville de Versailles recherche pour sa direction des sports : un référent planification & fréquentation (F/H) à temps plein.

En cohérence avec la politique sportive municipale concernant la gestion et l'utilisation du patrimoine sportif, l'organisation des dispositifs et d'événements sportifs, la relation avec l'ensemble du tissu sportif local et le pilotage et l'assistance au développement du sport sur le territoire ; il vous sera demandé : d'administrer et piloter la planification des créneaux annuels et ponctuels, de participer à la politique événementielle sportive de la ville ; de mettre en place un protocole de suivi des fréquentations et d'assurer le traitement des données d'exploitation en vue de l'élaboration de statistiques et d'aide à la prise de décision de la direction.

Votre profil

Formation

Formation :

Vous devez être titulaire d'un diplôme ou d'une formation supérieure (licence minimum), issue de préférence d'une filière administrative ou sportive.

Savoir faire :

Qualités rédactionnelles ; capacités d'analyse et de synthèse avancées ; maîtrise dans le pilotage et la mise en oeuvre de projets impliquant de nombreux acteurs interne et externe.

Savoir être :

Sens du service public ; proactivité ; adaptabilité ; rigueur, sens avéré du relationnel et de la communication ; appétence pour le travail en transversalité.

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

39h hebdomadaires

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)